

# PROGRAMME DE FORMATION DU PERMIS DE CONDUIRE CATEGORIE A2 vers A

## OBJECTIF DE LA FORMATION

L'objectif de cette formation est de permettre aux candidats de maîtriser un véhicule terrestre à moteur plus précisément.

**Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul**

**Appréhender la route et circuler dans des conditions normales**

**Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers**

**Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique**

**Tarif sur devis auprès de l'agence**

## DEFINITION

**Le permis A permet la conduite de :**

- Véhicules moto deux roues sans limitation de puissance

## CONDITIONS REQUISES

- Avoir minimum 2 ans de permis A2

## DUREE DE LA FORMATION

- Durée de la formation : 7 heures (minimum légal obligatoire).

## CONDITIONS :

### 1) LA FORMATION THEORIQUE (2 heures sur plateau)

La formation théorique porte sur la sensibilisation aux dangers liés à la moto, l'importance de s'équiper avec une bonne protection (casque homologué à la bonne taille avec dispositifs réfléchissants, blouson, etc...)

Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

L'entraînement au code peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média ou/et avec un enseignant ou/et via internet. EDISER, CODE ROUSSEAU,

### 2) LA FORMATION PRATIQUE

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route. Elle se fait à bord du véhicule

Les 4 compétences et les compétences associées ci-dessous sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation. Elles sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

## **AUTO ECOLE AH PERMIS**

**40 Rue du Pont de Créteil - 94100 Saint Maur des Fosses**

Tél : 01.48.75.34.72 - Courriel : [ahpermis.contact@gmail.com](mailto:ahpermis.contact@gmail.com)

Numéro de Siret 883 632 242 000 11 - N° TVA INTRA : FR 34 883632242

Numéro d'activité : I1941061494 - APE/NAF 8553Z - N° agrément : E24 094 0008 0

## PROGRAMME DE FORMATION THEORIQUE

La formation théorique porte sur la sensibilisation aux dangers liés à la moto, l'importance de s'équiper avec une bonne protection (casque homologué à la bonne taille avec dispositifs réfléchissants, blouson, etc...)

Mise à niveau du code de la route. Durée 2 heures

Le candidat est amené à s'exprimer sur leur pratique et expérience de la conduite moto, à partir des éléments suivants : types de permis détenu et année d'obtention, nombre de kilomètres parcourus par an, type de motocyclette utilisée, perception des dangers de la route, attentes à l'égard du stage.

Présentation par l'enseignant des statistiques globales de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motos.

Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes et aux quatre principaux cas d'accidents impliquant des deux roues.

Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse :

- Vitesse et perception visuelle ;
- Vitesse et trajectoire : regard, freinage, maintien de l'allure et accélération ;
- Vitesse et conséquences sur l'équilibre, la force centrifuge, le freinage, l'adhérence ;

Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection pour la sécurité et sur les conséquences, pour l'intégrité physique du motard, de l'absence d'équipement ou d'un équipement inadapté en cas d'accident et/ou de chute.

Conduite et produits psychoactifs

Explications et échanges sur les effets psychologiques des produits psychoactifs dans le cadre de la conduite (alcool, drogues et médicaments).

Les sanctions

## PROGRAMME DE FORMATION PRATIQUE

### Programme Hors circulation :

2 heures minimums pour la préparation au plateau

Cette séquence permet de s'adapter à un nouveau véhicule (puissance, poids, réaction modifiée à l'accélération et au freinage. Prouver la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses.

Explications et travail sur les situations de changements de direction à droite et à gauche :

- Mouvements et positionnements du regard
- Mouvements et positionnements de la tête et du corps
- Comprendre l'utilité du slalom au regard de la réalité des situations rencontrées en circulation et réalisation d'exercices.

Explications du travail sur le freinage :

- Utilisation du frein avant et du frein arrière de façon dissociée ;
- Utilisation du frein avant et du frein arrière de façon concomitante ;
- Explications sur le transfert des masses ;
- Comment s'arrêter et repartir en courbe.

Explications et travail sur les techniques d'inclinaison :

- Réalisation d'exercices sur l'inclinaison de la machine : travail du guidon, des pieds et des genoux.

**AUTO ECOLE AH PERMIS**

40 Rue du Pont de Créteil - 94100 Saint Maur des Fosses

Tél : 01.48.75.34.72 - Courriel : [ahpermis.contact@gmail.com](mailto:ahpermis.contact@gmail.com)

Numéro de Siret 883 632 242 000 11 - N° TVA INTRA : FR 34 883632242

Numéro d'activité : I1941061494 - APE/NAF 8553Z - N° agrément : E24 094 0008 0

**Programme en circulation :**

3 heures minimums pour la préparation à la circulation

L'objectif de cette séquence est de réaliser un audit de la conduite du candidat, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action.

La séquence de circulation s'effectue avec un élève sur la moto adaptée de la catégorie A.

Dans le véhicule suiveur prend place l'enseignant, installé au poste de conduite, en liaison radio avec le candidat.

Le candidat effectue de la conduite hors et en agglomération, à l'issue desquelles, quelques minutes sont consacrées au bilan de sa prestation.

Ce bilan comprend :

- Le ressenti du candidat sur sa prestation ;
- Le bilan de cette prestation réalisé par l'enseignant de la conduite, selon toute méthode à sa convenance, accompagné d'explications et de conseils avec la conduite de moto d'une puissance supérieure à 35KW.

**MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES**

- Méthodes et techniques adaptées aux adolescents et eux adultes.
- Salle de cours équipées de moyens multimédias / vidéo-projection.
- Outils pédagogiques et règlementaires – Documentation professionnelle
- Aires d'évolutions et parcours adaptés
- Elèves conducteurs en cours de formation sur véhicules
- Véhicules à boîte manuelle équipé des protections

**COUTS DE LA FORMATION ET DELAIS D'ACCES A LA FORMATION**

- Les coûts de la formation dépendent du forfait choisi, l'ensemble des forfaits sont disponibles à l'accueil sur simple demande (remis en main propre ou envoyé via mail)
- Les délais d'accès à la formation dépendent du retour de l'enregistrement effectués par les services de l'Etat. Néanmoins pour la partie théorique aucun délais entrée immédiate pour les leçons pratiques selon les disponibilités du planning, néanmoins le délai de placement des leçons ne peut excéder 30 jours.

**METHODES D'INSCRIPTION**

- L'inscription à la formation se fait obligatoirement sur place, en agence, néanmoins tout complément de document manquant pourra se faire via mail.

**OBLIGATIONS AVANT L'INSCRIPTION**

- Le candidat souhaitant intégrer une formation devra réaliser au préalable une évaluation de départ, lui permettant de connaître le volume d'heure minimum dont il devra avoir besoin au vu de l'obtention de son permis A.

**CONDITIONS D'ACCES AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE****AUTO ECOLE AH PERMIS**

40 Rue du Pont de Créteil - 94100 Saint Maur des Fosses

Tél : 01.48.75.34.72 – Courriel : [ahpermis.contact@gmail.com](mailto:ahpermis.contact@gmail.com)

Numéro de Siret 883 632 242 000 11 - N° TVA INTRA : FR 34 883632242

Numéro d'activité : I1941061494 - APE/NAF 8553Z - N° agrément : E24 094 0008 0

- Notre centre de formation a la capacité de former les personnes à mobilité réduite dès lors qu'il n'est pas nécessaire de disposer de véhicules adaptés (handicap lourd). Néanmoins un contact Handicap se tiens à votre disposition afin de répondre à toutes les interrogations. Enfin un guide d'information est disponible à l'accueil sur simple demande ou via mail permettant de connaître la procédure à suivre dans le cadre d'une formation spécifique, tout comme la liste des établissements habilités à procéder à la formation des personnes à mobilités réduites nécessitant des équipements adaptés.

### **MODALITES D'ORGANISATION DE LA FORMATION PRATIQUE**

- Notre centre de formation transmet aux candidats les différents outils numériques nécessaire au suivi de la formation par le candidat. Ce livret d'apprentissage dématérialisé indique l'ensemble des compétences générales que vous devez atteindre. Ces compétences sont mentionnées dans le programme de formation pratique présente dans le document ci-dessus.  
Ce livret permet aux candidats de s'autoévaluer à savoir capable d'évaluer ces propres compétences.
- Les cours de conduite se déroulent hors agglomération, en agglomération et sur voie ouverte à la circulation (voies rapides, autoroutes, etc.... Et ce quel que soit les conditions climatiques.
- Les leçons de conduite sont organisées avec le bureau et/ou les enseignants en fonction des disponibilités sur planning et les disponibilités du candidat. Cependant la plage horaire ouverte aux leçons sont affichées en agence.
- Le candidat effectuera des bilans dit intermédiaires afin de valider les 4 blocs de compétence que compte la formation pratique du permis de conduire. Avant le passage en examen, le candidat effectuera au minimum un examen blanc afin d'être mis en situation réelle de l'épreuve et d'ajuster son besoin en formation si cela s'avère nécessaire.
- Les leçons de conduite en deux roues ne peuvent pas excéder 3 élèves pour un enseignant.

#### **AUTO ECOLE AH PERMIS**

**40 Rue du Pont de Créteil - 94100 Saint Maur des Fosses**

Tél : 01.48.75.34.72 – Courriel : [ahpermis.contact@gmail.com](mailto:ahpermis.contact@gmail.com)

Numéro de Siret 883 632 242 000 11 - N° TVA INTRA : FR 34 883632242

Numéro d'activité : I1941061494 - APE/NAF 8553Z - N° agrément : E24 094 0008 0